Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230413-DELIB2023048-DE

N°2023-048

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 13 du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 7 avril 2023 et affichée le vendredi 7 avril 2023.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, COCHIN Lionel, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, GANDARD Isabelle, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, VAN ASSELT Laurence, ROBILLARD Christophe, TEIXEIRA Christelle, BAHIN Corinne, GRANDJEAN Laurent, THUMEREL Sandrine, DAOULAS Stéphanie, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : OUABI Isdeen représenté par COURTYTERA Véronique, MONOT Laure représentée par SEVESTE Claude, EL MKELLEB Fabien représenté par FOLLIOT Pascal.

Absents : TOUMAZET Pascale.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Décisions du Maire prises en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**25**
Nombre de suffrages exprimés :	**28**
Votes pour :	**28**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Ref. 201501 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230413-DELIB2023048-DE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur GAUTIER Laurent, Maire :

- Prend acte de la communication des décisions ci-dessous :

N°	Date	Objet
2023/021	06/03/2023	Il s'agit de souscrire un contrat avec ANIMATIONS LOISIRS le 09/04/2023 pour une représentation d'animations pour Pâques pour un montant de 300 € TTC.
2023/022	17/03/2023	Relative à la modification n°1 du marché de travaux de réhabilitation de voirie de la rue des Prés-Bataille avec la société EIFFAGE ROUTE suite à la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires. Le nouveau montant du marché est de 585 426 € HT.
2023/023	15/03/2023	Concerne le don de l'association des Alcooliques anonymes versé à la commune d'un montant de 150 €.
2023/024	15/03/2023	Il s'agit de souscrire une convention avec l'organisme "IMAGES EN BIBLIOTHEQUES" pour une formation sur 2 jours les 6 et 7/04/2023. Le prix de la prestation est fixé à 360 € TTC.
2023/025 à 2023/039	21/03/2023	Délibérations du Conseil municipal du 20 mars 2023.
2023/040	24/03/2023	Relative à la modification n°1 de l'accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie avec la société EIFFAGE ROUTE afin de continuer à bénéficier des conditions techniques et financières du marché. Le marché est prorogé d'un an supplémentaire en portant la durée globale à 4 ans sans modification du montant.
2023/041	27/03/2023	Il s'agit de souscrire un contrat avec LA COMPAGNIE LUTKA pour une représentation à la Fête Médiévale Fantastique et Féérique du 24/06/2023. Le montant de la prestation s'élève à 2 331,55 € TTC.
2023/042	27/03/2023	Il s'agit de souscrire un contrat avec S.A.S.U LES PRODUCTIONS 122 pour une représentation à la Fête Médiévale Fantastique et Féérique du 24/06/2023. Le montant de la prestation s'élève à 2 954 € TTC.
2023/043	08/03/2023	Concerne la mise à disposition de la salle polyvalente de la ferme du plateau au profit de la Communauté de Communes "Les Portes Briardes entre Villes et Forêts".

Fait et délibéré en séance, le 13 avril 2023.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Eva LONY
Secrétaire de séance

Publication du compte rendu des délibérations le : 19 avril 2023
Délibération transmise au Représentant de l'État le : 19 avril 2023
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.